

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 4

Artikel: L'alimentation et le loyer absorbent la part du lion

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ALIMENTATION ET LE LOYER ABSORBENT LA PART DU LION

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail procède régulièrement à des enquêtes sur les budgets familiaux de salariés afin d'éclairer les conditions d'existence de certaines couches de la population. En 1956, 212 familles d'ouvriers et 101 familles d'employés ont tenu un compte exact de leurs recettes et de leurs dépenses. Elles sont choisies dans les divers cantons, régions et branches économiques. Dans 64 des 212 familles ouvrières, le chef est occupé dans les services publics. 47 des teneurs de comptes ouvriers travaillent dans l'industrie des machines et métaux, 20 dans le commerce et les transports, 19 dans les industries du bâtiment, du bois et du verre, 17 dans le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac, 7 dans les professions graphiques, etc. La famille ouvrière comprend 4,4 personnes en moyenne et la famille d'employé 4,2 personnes. Ce sont les ménages avec deux enfants qui sont les plus nombreux. L'âge moyen des teneurs de comptes est de 40 ans. Dans leur ensemble, ces familles et leurs budgets peuvent être tenus pour représentatifs.

Le salaire ou le traitement du chef de famille constitue le revenu principal. Il fournit 86,5 % des recettes globales dans les familles ouvrières et 89,6 % dans les ménages d'employés. Il est intéressant de noter que la part des «autres revenus» (de la femme, des enfants, etc.) augmente dans la mesure où le revenu familial s'accroît. On ne constate pas le même phénomène dans les familles d'employés. Dans un tiers des familles ouvrières et un cinquième des familles d'employés, la femme a un gain annuel de 100 francs au moins (de plus de 5000 francs dans certains cas). Le gain des enfants – il s'agit dans la plupart des cas de salaires d'apprentis – ne joue qu'un rôle secondaire.

La structure de la consommation varie selon les revenus. Les diverses sortes de dépenses se répartissent comme suit:

	Familles d'ouvriers (revenu familial, par an)				Familles d'employés	
	jusqu'à 8500	8500- 10000	10000- 11500	11500- 13000	jusqu'à 12000	12000- 15000
	dépenses exprimées en % du total					
Alimentation	41,9	34,2	32,1	29,4	30,2	23,8
Boissons et tabac	3,3	3,5	3,4	2,5	3,0	2,1
Habillement	8,2	9,0	9,2	9,4	9,7	10,1
Logement	10,4	12,5	11,6	12,3	13,5	13,3
Aménagement du logement	2,8	3,7	3,6	4,0	3,6	4,2
Chauffage et éclairage	5,1	4,8	4,7	4,1	5,2	4,3
Nettoyage	1,6	1,5	1,5	1,2	1,5	1,4
Soins d'hygiène	4,3	4,5	5,6	5,8	5,3	6,6
Instruction et distraction	5,0	6,3	7,7	9,2	8,3	10,3
Transports et voyages	2,2	2,9	3,5	3,7	3,3	3,5
Assurance	8,4	11,2	11,1	11,7	10,0	12,3
Impôts et taxes	2,3	2,3	2,1	2,8	3,0	4,4
Dépenses de sociétés et dépenses diverses	4,5	3,6	3,9	3,9	3,4	3,7
Ensemble des dépenses	100	100	100	100	100	100

Dans les familles ouvrières dont le revenu ne dépasse pas 8500 francs (ce sont les plus nombreuses)

les dépenses d'alimentation

absorbent 41,9% du budget (37,3% l'année précédente). La part de l'alimentation diminue dans la mesure où le revenu augmente; elle n'est plus que de 23,8% pour une famille d'employé dont le revenu oscille entre 12 000 et 15 000 francs. Il va sans dire que les dépenses de nourriture augmentent avec le nombre des enfants. Le pain et le lait

représentent la plus grande partie des dépenses d'alimentation (18,4%), ce qui fait ressortir l'importance de la politique des prix dans ce domaine. On note aussi que la part des produits d'origine animale diminue au fur et à mesure que le revenu s'élève.

Le loyer

constitue la seconde en importance des dépenses; il absorbe, selon le revenu, de 10,4 à 13,5% du budget. La majorité des teneurs de comptes habitent des appartements locatifs. La moitié des familles ouvrières habitent des logements construits avant 1940 tandis qu'un tiers seulement des familles d'employés habitent des logements anciens. L'écart entre les anciens et les nouveaux loyers n'exerce pas, si l'on considère les moyennes, une très forte influence sur la structure des dépenses. Alors que le loyer absorbe près de 11% du revenu des familles d'ouvriers et d'employés qui habitent des logements anciens, cette proportion monte à 14% pour les logements neufs. Les différences individuelles sont naturellement beaucoup plus fortes.

Les dépenses d'assurance (de 8,4 à 12,3%) revêtent à peu près la même importance que celles de loyer. Les dépenses d'habillement (8,2-9,4%) viennent en quatrième rang dans les familles ouvrières; dans les familles d'employés des catégories supérieures, cette place est occupée par les dépenses relatives à l'instruction et aux loisirs (10,3%). C'est cet article du budget qui varie le plus fortement selon le revenu (de 5% pour la famille ouvrière dont le gain est inférieur à 8500 francs à 10,3% pour la famille d'employé qui dispose de 12 000 à 15 000 francs). On conviendra que la part du budget que la famille ouvrière peut réserver à l'instruction et aux loisirs est encore loin de permettre l'accès des travailleurs à la culture sur le même pied que les détenteurs de revenus élevés et qu'elle explique aussi pourquoi une si forte proportion de familles ouvrières doivent passer leurs vacances à la maison.

Les dépenses d'alimentation, de loyer et d'habillement absorbent près des deux tiers des revenus des familles ouvrières des catégories inférieures de salaire, soit 60,5%; si l'on ajoute 10 à 13% pour les impôts et les assurances, on voit que les dépenses incompressibles représentent près des trois quarts du budget. Plus elles augmentent et plus diminuent les dépenses facultatives, qui constituent un élément essentiel de la joie de vivre. On note enfin que les dépenses des divers groupes représentent pour toutes les catégories de familles 100% du revenu. C'est dire que, si l'on se fonde sur les résultats moyens de l'enquête, les familles des teneurs de comptes ne disposent pas de la moindre marge pour l'épargne. Cette constatation est d'autant plus inquiétante qu'il s'agit en quelque sorte de familles exemplaires qui tiennent une comptabilité scrupuleuse et qui connaissent toujours exactement leur situation financière. Si sommaire et si insuffisamment étendue que soit à maints égards l'enquête de l'Ofiamt, elle démontre néanmoins que ce ne sont pas les familles de travailleurs qui se livrent à des dépenses de nature à promouvoir l'inflation et, pour reprendre une expression chère au président de la Confédération, que ce ne sont pas elles qui «vivent dans un rêve». Au contraire, ces quelques chiffres indiquent qu'elles se colletent avec une dure réalité, qui interdit toute nouvelle augmentation du coût de la vie sans compensation du renchérissement. css,